

État de l'art

Les causes profondes de la migration irrégulière dans la région du Processus de Rabat

Lucie Bacon (Migrinter) et Nelly Robin (CEPED - Migrinter)

"Réunion thématique : les causes profondes de la migration irrégulière.
Vers une compréhension et des réponses communes".

sous la présidence de la République française et la co-présidence de la République du Sénégal
23 et 24 octobre 2018 - Paris

Projet mis en oeuvre par l'ICMPD, Bruxelles
dans le cadre du projet "Soutien au dialogue Afrique-UE sur la migration et la mobilité"

Projet financé par l'Union Européenne

Table des matières

1. La migration irrégulière dans la région du Processus de Rabat

Un problème, des causes profondes, une solution ?

- 1.1 La migration irrégulière, un problème
- 1.2 Identifier les causes profondes de la migration irrégulière
- 1.3 L'aide au développement : un instrument de lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière

2. A l'aune des travaux scientifiques (1)

Vers une analyse combinatoire des déterminants de la migration

- 2.1 Les migrations « irrégulières » : un « problème » à relativiser
- 2.2 Une « Afrique mobile » ?
- 2.3 Les migrations ne sont pas le fait d'un seul déterminant

3. A l'aune des travaux scientifiques (2)

Penser les migrations « de l'intérieur » : pour une écoute centrée sur les personnes migrantes

- 3.1 Les « causes de la migration irrégulière » : une question « insoluble » car « inadéquate »
- 3.2 Le paradigme de l'autonomie : un reversement de perspective, un nouveau prisme de lecture des migrations
- 3.3 Saisir les conditions de formation de l'expérience migratoire au prisme de la parole des personnes migrantes

Introduction

Cet état de l'art a pour objectif de dresser un panorama des productions existantes portant sur la question des « causes profondes » des « migrations irrégulières » dans la région du Processus de Rabat. Bien que l'organisation de cet état de l'art n'épuise pas la richesse des perspectives adoptées, notre objectif est d'identifier les différentes idées clefs, les apports, les limites et les lacunes du corpus existant, dans la perspective de positionner notre étude, de justifier ses fondements et de convaincre de son approche innovante.

1. La migration irrégulière dans la région du processus de Rabat

Un problème, des causes profondes, une solution ?

Cette première partie fait état des différentes productions émanant des institutions européennes et notamment les textes en lien avec l'Approche globale sur la question des migrations, mise en œuvre, pour un certain nombre de pays d'Afrique de l'ouest et du Maghreb, dans le cadre du Processus de Rabat. Le corpus est également constitué de textes produits par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration, qui travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux. Enfin, cette partie considère les rapports du Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) qui, créé en février 2004 et financé par la Commission Européenne, consacre une de ses thématiques scientifiques à la migration irrégulière.

1.1 La migration irrégulière, un problème

Migration « irrégulière », migration « illégale » ou migration « clandestine » ?

Si la plupart des textes provenant des institutions et des organisations internationales posent d'emblée le constat de l'absence d'une définition universelle de la « migration irrégulière », elles tentent néanmoins d'en dessiner les contours. À ce titre, l'Organisation internationale pour les migrations, dans son lexique des termes clefs de la migration, donne la définition suivante : « migration internationale contrevenant au cadre légal du pays d'origine, de transit ou de destination ». Elle différencie la perspective depuis le pays de destination, selon laquelle l'« immigration irrégulière » désigne « l'entrée, [le] séjour et [le] travail illégal dans le pays, impliquant que le migrant n'a pas les autorisations nécessaires ou les documents requis selon la loi d'immigration pour entrer, résider et travailler dans le pays en question » ; et la perspective du pays de départ, où l'irrégularité de l'émigration tient au départ d'une « personne [qui] franchit une frontière internationale sans un passeport ou document de voyage valide, ou ne remplit pas les exigences administratives pour quitter le pays » (OIM, 2018 : [en ligne]). Elle introduit également un élément de distinction avec le terme de « migration illégale » et invite à en restreindre l'usage pour désigner « les cas de traite de personnes et [de] trafic illicite de migrants ».

Le problème des migrations irrégulières

Lors d'une communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européen, faisant suite au sommet de Hampton Court (27 octobre 2005) et posant les défis relatifs à l'adoption d'une « approche globale des migrations », la migration est d'emblée identifiée comme un « problème » : « Elle [l'approche globale] adopte ainsi une approche cohérente et intersectorielle du problème de la migration » (CE, 2005 : p.2). Cette cooccurrence des termes de « migrations » et/ou « migrations irrégulières » et « problème » se retrouve dans de nombreux textes émanant des institutions et des organisations internationales.

A titre d'exemple, nous pouvons citer quelques-uns des rapports du CARIM. Qu'il s'agisse du « problème de la migration irrégulière des Subsahariens » au Maroc (Elmadmad, 2008 : p.16), de « faire face au problème de l'immigration clandestine » en Mauritanie (Ahmed Salem, 2010 : p.6), ou encore du « problème de l'immigration irrégulière » au Mali (Dembele, 2010 : p.13), ce type de migration – opposé à celui de la migration régulière – est identifié comme un problème en soi.

Les problèmes à l'origine des migrations irrégulières

Toutefois, dans ces mêmes textes, le « problème » ciblé se déplace vers « les causes profondes » : ce n'est pas tant la migration irrégulière qui pose un problème que les « causes profondes » de cette migration irrégulière. En d'autres termes, il s'agit de déplacer la focale : se détourner des conséquences de la migration irrégulière pour se concentrer sur les causes mêmes de la migration irrégulière. Nous retrouvons ainsi un champ lexical élargi régulièrement associé aux termes « migrations irrégulières » et « problème » : « racine », « raison », « origine », « genèse », « facteur », « *root causes* » ... Ce sont autant de termes qui invitent à appréhender le problème au niveau des « causes profondes » et à adopter une nouvelle approche des problèmes à l'origine de ce phénomène.

Un problème à résoudre

Un « problème » peut désigner à la fois une « question d'ordre théorique ou pratique qui implique des difficultés à résoudre ou dont la solution reste incertaine », une « chose dont il est difficile de déterminer la nature, ou qu'on ne peut expliquer, concevoir », ou encore, selon une définition plus sociologique du terme, une « situation considérée comme menaçante pour certaines valeurs de civilisation d'une société donnée » (CNRTL, 2012 : [en ligne]). Ces éléments de définition se retrouvent dans les textes des institutions et des organisations internationales. Si les migrations irrégulières ainsi que les problèmes qui en sont à l'origine sont identifiés comme un défi suscitant un certain nombre de difficultés, ils sont aussi et surtout considérés comme une menace imposant la recherche d'une solution. Ainsi les migrations irrégulières constituent un problème qu'il faut – selon le vocabulaire le plus neutre – « résoudre », « solutionner » et « régler », ou pour lequel il faut – selon un vocabulaire plus offensif – « lutter contre », « s'attaquer à ».

1.2 Identifier les causes profondes de la migration irrégulière

Lutter contre les « causes profondes de la migration irrégulière » suppose d’abord de les identifier. Depuis 2008, à la demande de l’Union européenne, le CARIM et l’OIM, ont fourni des analyses et publié des rapports sur un certain nombre de pays sans couvrir totalement l’ensemble des pays du Processus de Rabat¹.

En ce qui concerne les rapports de l’OIM, ils ont couvert, depuis 2009, le Cameroun, la Côte d’Ivoire, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal (2009), le Bénin (2011), le Nigéria (2014), le Togo (2015) et le Burkina Faso (2016). Dans chacun de ses rapports (intitulés « Migration au... Profil national »), l’OIM consacre une partie à l’« identification des facteurs générant la migration ». Quel que soit le pays, ce sont toujours les mêmes facteurs qui sont mis en avant pour expliquer ce qui motive le départ : facteurs économiques (pauvreté, crise économique, poids de la dette extérieure), démographiques (accroissement de la population, croissance urbaine), environnementaux (sécheresse, pression sur les ressources naturelles), politique (coup d’État). A ces facteurs dits « répulsifs » se combinent des facteurs dits « attractifs », notamment liés à la demande de main-d’œuvre dans des secteurs spécifiques – aussi bien dans les pays voisins que dans les pays plus éloignés (Maghreb, Union européenne).

Pour ce qui est du CARIM, l’attention s’est déplacée progressivement des pays du Maghreb vers les pays d’Afrique de l’ouest : Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie (2008, 2009) ; puis Mali, Niger, Sénégal (2010, 2011). Comparés aux rapports de l’OIM, les causes de la migration irrégulière sont davantage explorées dans les documents produits par le CARIM. Ils distinguent d’un côté « les causes des migrations » – similaires à ceux identifiés par l’OIM – c’est à dire les grands déterminants ; d’un autre côté, les « causes des migrants », relevées au cours de petites enquêtes menées par le CARIM ou sur la base de données existantes. Pour ne prendre que l’exemple du Sénégal : nous retrouvons la cause économique comme facteur déterminant dans la décision de partir mais l’analyse tente d’apporter des éléments plus détaillés sur les motivations qui sous-tendent cette décision. Ainsi l’émigration n’est pas simplement posée comme la recherche de meilleures conditions de vie, mais aussi comme « moyen d’échapper à l’humiliation relative à l’incapacité d’assurer ou de maintenir un niveau de vie valorisant » (M. Tall, A. Tandian, 2010 : p.5). Ce rapport sur le Sénégal témoigne de l’objectif du CARIM qui, contrairement à l’OIM, entend saisir plusieurs variables pour comprendre les causes des migrations. Néanmoins, tant l’OIM que le CARIM, ont pour visée ultime d’évaluer le poids de chacun des déterminants identifiés afin d’y remédier.

¹ Les données concernant les autres pays du processus de Rabat – Cabo-Verde, Congo, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tchad – restent lacunaires. En tout cas, aucun rapport du CARIM ou de l’OIM n’a été réalisé sur ces pays-là en particulier

1.3 L'aide au développement : un instrument de lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière

Pour résoudre le problème des migrations irrégulières, l'approche globale sur la question des migrations affirme l'adoption de deux volets. Le premier concerne la lutte contre l'immigration irrégulière et l'adoption de mesures sécuritaires. Le second entend instaurer un dialogue compréhensif avec les pays tiers pour s'« attaquer[r] aux causes profondes de la migration ». Cette deuxième solution, envisagée à plus long terme que la première, découle de la politique d'aide au développement. Celle-ci repose sur l'hypothèse qu'aider les pays émetteurs encouragera les candidats au départ à rester dans leur pays plutôt qu'à s'engager sur les routes de la migration : « en aidant à créer des moyens d'existence qui offrent des alternatives à l'émigration, la politique de développement de l'UE, axée sur l'éradication de la pauvreté et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, notamment par la relance de la croissance économique et de la création d'emplois et par la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, s'attaque aux causes profondes de la migration ». (CE, 2005 : p.4).

Les rapports du CARIM, relais de fragments de discours politiques et médiatiques traduisant le point de vue des « pays du sud », constatent toutefois la prééminence du volet sécuritaire sur le volet développement et insistent, dans le même temps, sur la nécessité de privilégier la solution à long terme plutôt que de multiplier les politiques répressives. Dans un des rapports du CARIM publiés sur le Maroc, Abdelkrim Belguendouz cite notamment une intervention du Roi du Maroc qui synthétise le positionnement des « pays du sud » : « l'amplification du flux de l'émigration illégale ayant pour source l'univers de la misère et pour destination celui de l'opulence, appelle un traitement global bien au-delà de l'aspect sécuritaire. Celui-ci restera insuffisant en soi si l'on ne s'avise pas de remédier aux causes économiques et sociales du phénomène dans les pays émetteurs. » (Belguendouz, 2009 : p.34).

Au regard des analyses fournies par les institutions européennes et les organisations internationales, les migrations irrégulières apparaissent comme un problème. Sa résolution passe par l'identification des causes de ce problème, c'est à dire les facteurs qui motivent les départs depuis les différents pays d'origine (pays du « sud », en voie de développement). Les principales causes identifiées tiennent au différentiel économique entre les pays d'origine et de destination, à l'instabilité politique qui règne dans les pays d'émigration, ainsi qu'aux facteurs démographiques et environnementaux. La mise en place de politiques de développement constitue la finalité de ce raisonnement. Si l'Union Européenne aide ces pays d'origine à se développer – sur le plan économique, social, politique, environnemental – leurs populations seront détournées de l'idée de partir : il n'y aura plus aucune raison motivant le souhait de quitter son pays d'origine pour se rendre en Europe. La migration irrégulière sera anéantie.

Énoncé ainsi, le raisonnement semble parfaitement logique. Néanmoins, cela ne semble pas correspondre complètement avec la réalité. Les migrations irrégulières, si elles n'augmentent pas, ne diminuent pas pour autant. C'est précisément la logique des institutions et des organisations internationales d'un côté, et l'observation de la réalité de l'autre, qui a constitué le point de départ de travaux de chercheurs en sciences humaines et sociales et particulièrement dans le champ des migrations internationales. Ces travaux s'étonnent d'ailleurs en premier lieu de l'absence de prise en compte de leurs analyses dans les sphères politiques et institutionnelles. Leurs auteurs admettent que les productions des institutions et des organisations fournissent des éléments de compréhension sur les « causes profondes de la migration irrégulière ». Néanmoins, à travers une lecture critique du corpus existant et/ou en fournissant des analyses plus approfondies, fondées sur la collecte de nouvelles données, ces travaux scientifiques remettent en question l'articulation logique répétée inlassablement dans les textes des institutions et des organisations internationales : ces travaux (1) relativisent le caractère « problématique » des migrations « irrégulières » ; (2) identifient d'autres facteurs de départ que l'instabilité économique et politique et/ou la considère dans ses variations (3) remettent en cause l'aide au développement comme solution au problème.

2. A l'aune des travaux scientifiques (1)

Vers une analyse combinatoire des déterminants de la migration

Le corpus de travaux scientifiques que nous allons explorer au sein de cette deuxième partie n'est pas homogène. Certains d'entre eux s'appuient sur des données statistiques existantes (De Haas, 2008a, b) quand d'autres, les jugeant incomplètes, ont fabriqué de nouvelles données (NIDI, Eurostat, 2000 ; MAFÉ, 2010, 2015). A partir d'enquêtes auprès des candidats au départ, des personnes déjà parties et/ou déjà arrivées, des personnes constituant l'entourage des migrants, ou à partir d'analyses historique, politique et/ou juridique, ces travaux explorent les différents facteurs à l'origine des départs depuis les pays d'origine. Outre les différences en termes de méthode et d'approche, ces travaux ont en commun d'œuvrer dans la même direction. A l'appui de données statistiques, ils relativisent le soi-disant caractère massif des migrations africaines vers l'Europe, et prouvent le caractère bénéfique des migrations sur le plan économique, afin de démontrer que celles-ci ne constituent pas un « vrai problème ». Ensuite, ils vont plus loin que les institutions et les organisations internationales : ils soulignent la nécessité d'identifier une plus grande diversité de causes de départ et de dépasser le profil du migrant africain fondé sur la dualité pauvreté / insécurité. Enfin, en invitant à repenser le lien entre migration et développement, ces travaux remettent en cause l'aide au développement comme « solution » pour remédier aux migrations irrégulières.

2.1 Les migrations « irrégulières » : un « problème » à relativiser

Tout d'abord, il semble que les migrations irrégulières soient en réalité moins « indésirables » que les institutions et les organisations internationales ne le laissent paraître. Comme l'explique le sociologue Hein de Haas, les économies européennes ont besoin de cette main-d'œuvre irrégulière et à bon marché. Il en va de même pour les économies des pays du Maghreb. Du point de vue des pays d'origine, les activités de commerce et d'affaires (y compris informelles) ainsi que les envois de fonds (remises) sont aussi bénéfiques aux économies locales et constituent une source de stabilité et une ressource vitale pour leur développement. Le dernier rapport de la Banque Mondiale estime l'augmentation des remises vers les pays à faible et moyen revenus à 8,5% pour l'année 2017. Selon ces estimations, le montant des remises s'élève à 466 milliards de dollars, ce qui constitue un nouveau record (Banque Mondiale, 2017 : p.3). Ainsi, « les États européens et africains semblent avoir peu d'intérêt authentique à arrêter la migration » (De Haas, 2008b : p.10) puisque celle-ci semble indispensable à leur fonctionnement économique.

Afin de relativiser le caractère « problématique » des migrations irrégulières en provenance du continent africain et à destination de l'Europe, une autre démarche tient à démontrer que : (1) « les personnes originaires du Sud du Sahara représentent une minorité des flux et des effectifs de migrants en Europe » ; (2) que « l'Afrique subsaharienne est la région du monde où l'émigration à destination des pays du Nord est la plus faible » ; (3) que « les départs vers l'étranger sont largement tournés vers les pays voisins » (Flahaux, Beauchemin, Schoumaker, 2010 : p.3) au sein du continent africain (Robin, 2014 : pp. 20-31).

A ce titre, les résultats livrés par l'étude menée conjointement par Eurostat et l'Institut de Démographie du Pays-Bas (Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute, NIDI) intitulée « Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux » (2000), ainsi que le programme scientifique MAFE (Migrations between Europe and Africa), coordonné par l'Institution nationale d'études démographiques² (INED, 2008), sont particulièrement significatifs.

Ces deux recherches ont plusieurs points communs. Elles portent tant sur les pays de départ que sur les pays de destination et s'inscrivent dans une perspective comparative entre les États de l'Union européenne et les États d'Afrique subsaharienne. Elles se focalisent sur les causes des migrations en général, et non pas exclusivement sur les « migrations irrégulières ». Devant le constat partagé que les données existantes sont anciennes, éparpillées et lacunaires, elles considèrent toutes les deux que la raison d'être de ces grandes enquêtes quantitatives se situe dans la nécessité de produire des données plus récentes.

² La principale différence entre ces deux projets est géographique. NIDI et Eurostat réalise une enquête sur les migrations en provenance de cinq pays ouest-africains dont trois font partie du processus de Rabat (Maroc, Sénégal, Ghana), vers l'Italie et l'Espagne. L'enquête MAFE se focalise sur les migrations depuis (et entre) le Sénégal, le Ghana et la République Démocratique du Congo vers la France, l'Espagne et l'Italie.

Des travaux plus spécifiques au Sénégal révèlent également que les ressortissants sénégalais migrent davantage vers les pays voisins que vers les États membres de l'UE (Lessault, Flahaux, 2013 ; Lessault, Robin, 2015). Ces analyses « tempèrent le discours sur l'intensification de l'émigration sénégalaise tout comme ils soulignent l'influence déterminante des spécificités « régionales » [au sein du Sénégal] sur l'évolution des flux et la distribution des destinations » (Lessault, Flahaux, 2013).

Afin d'appuyer encore davantage ce propos, nous pouvons également observer le phénomène migratoire à plus petite échelle. A ce titre, les chiffres mis en évidence dans le dernier rapport de la Banque Mondiale (2017) sont particulièrement convaincants. En effet, au regard de ces chiffres, il est incontestable que le nombre de migrants a augmenté : estimé à 172 millions en 2000, il s'élève à 258 millions en 2017 (Banque mondiale, 2017 : p.11). Toutefois, lorsque nous reportons ce chiffre à celui de la population mondiale, l'évolution n'apparaît plus si conséquente : sur la même période, la proportion a légèrement augmenté, de 2,8% à 3,4% (Banque mondiale, 2017 : p.11). Cela vient appuyer l'argument d'une relative constance dans les migrations internationales, et ce depuis aussi longtemps que les appareils statistiques nous permettent de les mesurer.

Enfin, afin de relativiser le caractère « problématique » de l'« irrégularité » en tant que tel, nous nous devons également de poser le questionnement suivant : à partir de quel moment l'irrégularité devient-elle un « problème » ? à partir de quel moment les migrations peuvent-elles être réellement qualifiées d'« irrégulières » ? A partir de quel moment la question de l'« irrégularité » se pose ? A quel moment la migration bascule dans l'irrégularité ?

Les enquêtes auxquelles nous faisons référence s'intéressent autant aux migrations intra-africaines, qu'aux migrations entre les régions africaines et l'UE. Les analyses fournies n'identifient à aucun moment des déterminants propres aux migrations « sud-sud » et des déterminants exclusifs aux migrations « sud-nord ». Autrement dit, que ces migrations s'opèrent à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, entre cette région et les pays du Maghreb, ou entre l'ensemble de ces pays et l'UE, les motifs d'émigration sont les mêmes. D'ailleurs, ces analyses montrent bien que ces migrations s'articulent les unes aux autres : bien souvent, une migration « sud-nord » est précédée d'une migration « sud-sud ». Or, dans ce premier déplacement, la question de l'irrégularité ne se pose pas. En effet, elle s'opère d'abord dans un espace de libre circulation, propre au fonctionnement des espaces de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et de la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique Centrale). Puis, lorsque le déplacement se dirige vers les pays du Maghreb, la logique de libre circulation demeure bien souvent en raison de l'existence d'accords bilatéraux entre les États membres de la CEDEAO et de la CEEAC d'une part, et les États du Maghreb, d'autre part. En fait, la question de l'irrégularité ne se pose qu'à partir du moment où émerge l'intention de poursuivre vers la frontière européenne. Autrement dit, l'« irrégularité » de la migration constitue un déterminant exogène qui découle de la mise en place des politiques migratoires par l'UE. Ainsi, la question de l'irrégularité ne se pose pas uniquement au moment où les parcours migratoires franchissent les frontières politiques de l'UE : elle se pose dès l'instant où les parcours migratoires entrent dans la zone où l'UE externalise le contrôle migratoire de ses propres frontières,

c'est à dire en amont, aux frontières des pays du Maghreb et de l'Afrique de l'ouest, sur les routes transsahariennes, atlantiques et méditerranéennes notamment (Audebert, Robin : 2009).

2.2 Une « Afrique mobile » ?

Afin de relativiser le caractère massif, nouveau et problématique des migrations irrégulières, certains travaux se donnent pour objectif de replacer les migrations actuelles dans une perspective historique. Comme l'expliquent F. Manchuelle (2004) ou H. Van Dijk, D. Foeken et K. Van Til (2001), c'est l'ensemble de l'histoire africaine qui pourrait être appréhendée sous le prisme de la mobilité (routes séculaires du commerce précolonial transsaharien ; routes et déplacements forcés liés à l'esclavage). Néanmoins, « faut-il considérer la migration comme une valeur culturelle supposément ancrée de manière indélébile en Afrique, une « mobile Africa » (van Dijk, Foeken & van Til 2001) ? » (Canut, Sow, 2014 : p.21). Autrement dit, l'argument (le mythe ?) d'une traditionnelle et historique « Afrique mobile » suffit-il à expliquer le phénomène migratoire – et ce, d'autant plus lorsque l'on sait qu'une vaste majorité de la population ne migre pas et que l'espace africain ne ressemble plus à celui de l'ère précoloniale ? Si elle livre quelques clefs de lecture, cette perspective culturaliste demeure réductrice pour appréhender les causes des migrations.

D'autres travaux scientifiques ont ainsi porté sur l'histoire plus récente des mobilités africaines en interrogeant notamment les évolutions politiques et juridiques de différents pays de l'Afrique de l'ouest et du Maghreb (Bredeloup, Pliez, 2005 ; Boubakri, 2005 ; De Haas, 2008a, b) ; Bredeloup, 2008 ; OCDE/CSAE, 2008, 2009 ; Robin, 2009 ; Brachet et al., 2011 ; Robin, 2013 ; Petit, Robin : 2013). Ces travaux ont pour objectif d'expliquer la redirection des mouvements de population vers les États membres de l'Union européenne, et ainsi d'explicitier les causes des migrations irrégulières vers l'Europe. L'objectif est de faire entendre qu'il n'y avait pas nécessairement une intention au départ de migrer vers l'Europe : il s'agit de montrer que l'évolution du contexte politique et juridique participe à une redéfinition et réorientation progressive des routes migratoires.

Enfin, aux côtés de ces travaux, certains explorent les motifs de départ à travers l'étude des contextes politiques des pays d'origine. Nous pouvons notamment citer les travaux de Marc-Antoine Perouse de Montclos, Véronique Petit et Nelly Robin. Centré sur l'Afrique de l'ouest, *Crises et migrations dans les pays du Sud* (2013) revient sur différentes « crises politiques ». S'ils ne constituent pas des déterminants structurels, ces événements sont, à un instant *T*, facteurs de migrations. A titre d'exemple, la crise ivoirienne a incontestablement modifié le paysage des migrations tant ouest-africaines qu'extracontinentales (Gonin, Robin 2009).

2.3 Les migrations ne sont pas le fait d'un seul déterminant

« Alors que la migration est largement considérée comme le produit de la « misère » du continent africain, les migrants présentent-ils vraiment des profils de miséreux ? » (Flahaux, Beauchemin, Schoumaker, 2010 : p.3). Cette interrogation a guidé les deux grandes enquêtes quantitatives précitées. Ces recherches invitent à considérer les migrations comme « initiées » ou « accentuées » par des « facteurs économiques », « la pauvreté extrême » ou « l'insécurité sociale ou économique » : elles reconnaissent que cela crée un « important potentiel de migration ». Néanmoins, devant le constat que toute la population ne migre pas pour autant, les auteurs posent la question suivante : « quelles sont les circonstances transformant ce potentiel en migrations effectives ? » (NIDI, Eurostat, 2000 : p.15).

L'objectif est « d'appréhender les facteurs au niveau de l'individu, du ménage et du contexte qui influencent la décision de partir ou de rester » (NIDI, Eurostat, 2000 : p.xiii). Afin d'atteindre cet objectif, ces projets de recherche incluent une enquête au niveau micro (données individuelles sur les migrants et les non-migrants, données sur les ménages) ainsi qu'une enquête au niveau macro (données sur les aspects contextuels ou structurels de l'environnement des personnes qui influent sur les choix et les possibilités de migrer, aux échelles nationale, régionale, locale).

Quels sont les points saillants qui résultent de ces deux grandes enquêtes ? L'enquête du NIDI et d'Eurostat a permis de faire une analyse détaillée des motivations de la migration. Elles ont été regroupées en trois catégories : les raisons économiques (amélioration de l'emploi, meilleur revenu, meilleur niveau de vie) ; les raisons familiales (réunification familiale ou mariage) ; les autres raisons (école, études, peur de la guerre ou des persécutions, retraite, fin de contrat de travail, mal du pays, expulsion). Deux variables ont été introduites : le genre et la région de destination (NIDI, Eurostat, 2000 : p.77). En sus du genre, l'enquête MAFE a intégré les variables âge et niveau d'instruction. La valeur ajoutée de cette enquête se situe également dans l'isolement des « effets de périodes », l'objectif étant de montrer que le potentiel de migration à destination des pays du nord n'a pas significativement augmenté (Beauchemin, 2015 : p.12). Ces deux enquêtes permettent une compréhension plus fine des différents motifs de départ. En croisant différentes variables à des échelles différentes, elles invitent à considérer les multiples combinaisons possibles et dépassent la vision simpliste de la migration motivée par le poids d'un seul déterminant. Toutefois, elles reconnaissent aussi leurs limites : « Elles [les analyses] restent très frustes quant à l'identification des autres déterminants des migrations. D'autres travaux devront chercher à approfondir la question des facteurs de la migration internationale, tant au niveau individuel qu'au niveau contextuel. » (Flahaux, Beauchemin, Schoumaker, 2000 : p.22).

L'ensemble de ces travaux réfute l'idée selon laquelle la migration serait le fruit d'un seul déterminant. Ils défendent une approche plus complexe des migrations internationales et incitent vivement à prendre en compte plusieurs échelles et différentes variables. Ces travaux inversent également la perspective dans la manière de penser le lien entre migration et développement. L'idée selon laquelle ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent remonte aux travaux de Gildas Simon (Simon, 2008). Cette idée n'a d'ailleurs cessé d'être défendue et démontrée dans les travaux scientifiques qui s'en sont suivis. Trois idées connexes s'ensuivent. D'abord, le seul facteur « pauvreté » / « misère » ne vaut pas : les personnes ne quittent pas leur pays uniquement pour le motif économique. Ensuite, il a été démontré que la migration a tendance à accroître le développement des pays d'origine, notamment via les remises, les transferts de fond et la création d'emplois par les migrants. Enfin de nombreux travaux démontrent que le développement accroît la mobilité plutôt qu'il ne la réfrène. Ainsi, ces travaux scientifiques invitent d'une part à considérer l'aide au développement comme une solution relative pour résoudre le « problème » des migrations irrégulières. D'autre part, ils invitent à cesser de considérer les migrations irrégulières comme un problème en soi ou, pour le dire autrement, de les considérer comme un faux problème.

3. A l'aune des travaux scientifiques (2)

Penser les migrations « de l'intérieur » : pour une écoute centrée sur les personnes migrantes

Au cours des années 2000, un certain nombre de travaux scientifiques de chercheurs spécialisés dans le champ des migrations internationales se développent et revendiquent la nécessité de dépasser l'approche de la migration par des déterminants extérieurs et proposent une alternative à ces explications qu'ils estiment trop restrictives. En invitant à penser les migrations « de l'intérieur » (Ma Mung, 2009 : p.25) et à se placer du point de vue des premiers acteurs de la migration – les candidats au départ, les personnes ayant fait l'expérience de la migration – l'enjeu est de tendre vers une compréhension fine, complexe et en phase avec la réalité, des causes des migrations. C'est précisément dans cet horizon scientifique que se situe notre étude.

3.1 Les « causes de la migration irrégulière » : une question « insoluble » car « inadéquate »

Depuis les années 2000, les travaux sur la question des « causes de la migration irrégulière » prolifèrent, et les politiques mises en œuvre pour tenter d'agir sur celle-ci se multiplient tant sur le volet sécuritaire que sur le plan de l'aide au développement. Pourtant les migrations internationales, fidèles à leur constance historique, ne tarissent pas : c'est un constat partagé par les institutions européennes, les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales et les chercheurs en sciences humaines et sociales. Ainsi, une question majeure s'impose : la recherche à tout prix des « causes profondes de la migration irrégulière » pose-t-elle la bonne question ? Cette quête de la connaissance exhaustive des causes est-elle pertinente ? Ne constitue-t-elle pas une question « insoluble » car « inadéquate » (Ma Mung, 2009 : p.36) ?

Tout d'abord, cette perspective critique le recours au terme d'« irrégularité » qui laisse à penser que les causes des migrations « irrégulières » et celles des migrations « régulières » seraient distinctes. Or, les personnes qui entreprennent de partir ne choisissent pas de migrer irrégulièrement. Il n'y a pas des migrants qui décident d'émigrer de manière régulière et des migrants qui décident d'émigrer de manière irrégulière : il n'y a pas de causes profondes de la migration régulière d'un côté, et de causes profondes de la migration irrégulière de l'autre. Il y a au départ, un projet migratoire et une décision de partir, et c'est uniquement dans la mise en œuvre du parcours migratoire que la migration peut devenir – éventuellement – irrégulière. Ce sont donc des facteurs exogènes aux personnes migrantes ainsi qu'à la cause de leur émigration qui crée l'irrégularité durant certaines étapes ou la totalité de leur parcours migratoire vers le pays de destination. Si tant est que la question pertinente soit celle des « causes », nous défendons ici la nécessité de s'affranchir du terme d'« irrégulier » et de traiter des causes sans distinguer les migrations régulières et irrégulières.

La deuxième pierre d'angle de cette perspective critique remet en question l'appréhension des migrations internationales par les causes. Qu'elles privilégient une approche par les déterminants extérieurs – i.e. les migrations sont provoquées par les différentiels de niveau de vie entre pays d'origine et de destination – ou qu'elles mettent l'accent sur les déterminants intérieurs – i.e. les personnes font le choix de partir à la suite d'un calcul entre les contraintes et les avantages engendrés par la migration – les recherches portant sur les « causes profondes de la migration irrégulière » partent du même postulat : l'inégalité de répartition des biens provoque le déplacement des individus. En découle deux idées connexes : (1) les migrations étant déterminées par des facteurs, la connaissance de ces déterminants nous permettra d'expliquer les migrations ; (2) les migrations sont le résultat de mécanismes qui jouent à l'échelle macro-économique ou individuelle (Ma Mung, 2009 : p.1).

Si nous ne pouvons nier que l'espoir d'une vie meilleure a des effets sur le déplacement d'individus ou de collectifs, ces conceptions « économicistes » (Ma Mung, 2009 : p.2) et déterministes des migrations sont qualifiées de partielles et d'insuffisantes pour une pleine compréhension des causes des migrations. Mais précisément, en quoi l'approche en termes de causalité est-elle réductrice ? Comment et pourquoi aller au-delà d'une explication des migrations à travers une approche par les déterminants et les choix rationnels ? En défendant la nécessité d'adopter un autre point de vue et de formuler de nouvelles questions, le paradigme de l'autonomie offre des éléments de réponses et a ouvert de nouvelles perspectives.

3.2 Le paradigme de l'autonomie : un renversement de perspective, un nouveau prisme de lecture des migrations

Tout d'abord, pourquoi les explications déterministes peuvent-elles (doivent-elles ?) être considérées comme insuffisantes pour identifier et expliciter les causes des migrations ? Cette critique a déjà été formulée à de nombreuses reprises dans différents travaux scientifiques. Emmanuel Ma Mung (2009) en synthétise la teneur en posant la contradiction suivante : si l'argument du différentiel du niveau de vie comme cause de départ fonctionnait, nous observerions alors la migration de toute une population; or, seule une partie d'entre-elle passe réellement à l'acte. Selon cette même logique mais en insistant sur l'échelle individuelle, il souligne également que toutes les personnes qui auraient un avantage à migrer, qui en tireraient des bénéfices, ne le font pas.

Ensuite, en quoi les explications déterministes sont-elles à l'origine de deux visions restrictives et donc réductrices des migrants ? Ces explications nous conduisent à considérer les migrants soit comme « des objets balistiques mus par les différentiels des niveaux de vie entre pays émetteurs et pays récepteurs », c'est à dire comme « un ensemble d'agents n'ayant aucune prise sur leurs actions » ; soit comme « des calculateurs acharnés visant à maximiser leurs gains tout en minimisant leur effort », c'est à dire comme « des individus disposant de toutes les informations et moyens leur permettant de choisir entre rester sur place ou se déplacer, et de la connaissance à l'avance des effets de leurs actions. » (Ma Mung, 2009 : p.1).

Dans cette perspective critique à l'égard d'une appréhension des migrations internationales à travers l'analyse des déterminants, des facteurs, des causes, une série de travaux (Arab : 2007 ; Bruslé : 2006 ; De Gourcy : 2005 ; Diminescu : 2008 ; Escoffier : 2006 ; Hily, Rinaudo : 2002 ; Nedelcu : 2004 ; Schmoll : 2004 ; Tarrus : 2007) ont contribué à l'élaboration du paradigme de l'autonomie (Ma Mung, 1999). A titre d'exemple, nous pouvons citer les travaux de Florence Boyer autour de la notion de « projet migratoire » (Boyer, 2005a, b). Selon elle, pour analyser les migrations et dévoiler leur complexité, cette notion revêt plusieurs avantages. Premièrement, elle remet intrinsèquement en question l'approche par les déterminants et la logique cause-effet. En effet, considérant qu'un projet migratoire est en constante réévaluation et reconfiguration au cours de la mise en œuvre de la migration (ni linéaire, ni directe), que celui-ci se réajuste au gré des contextes traversés pendant la migration, l'analyse des causes profondes ne fait plus vraiment sens : les causes originelles du départ, sans être totalement supplantées, doivent être réinterrogées à la lumière de la modification du projet migratoire et des raisons de ces réajustements. Ainsi, Florence Boyer propose de dépasser la question du « pourquoi » pour introduire la question du « comment ». Deuxièmement, elle permet d'articuler les différentes échelles spatiales et temporelles de la mise en œuvre de la migration. Enfin, elle permet de redonner une place aux membres du groupe d'appartenance de l'acteur-migrant (famille, amis, etc.) dans les différentes prises de décisions, tant au départ, qu'en cours de route.

Comment résumer le paradigme de l'autonomie ?

Le premier levier est terminologique : s'affranchir du vocabulaire couramment utilisé s'impose pour garantir un changement de regard sur les migrations. A ce titre, pour désigner la situation, l'environnement dans lesquels sont mises en œuvre les migrations, le paradigme de l'autonomie délaisse le terme de « détermination » et lui préfère celui de « conditions ». Il en va de même pour caractériser le processus par lequel l'individu évalue l'ensemble de ces conditions pour prendre la décision d'émigrer. Le paradigme de l'autonomie propose de renoncer aux termes de « calcul » et d' « examen » qu'on lui prête volontiers dans les textes des organisations internationales et des institutions européennes. Il propose de privilégier le terme de « dispositions » intérieures.

L'idée phare sur laquelle repose le paradigme de l'autonomie est la suivante : les conditions (c'est à dire le contexte, l'environnement) et les dispositions intérieures (propres à l'individu) n'ont, ni l'une, ni l'autre, un caractère déterminant. Autrement dit, dans la décision de migrer, le contexte, l'environnement, n'a pas plus d'influence que les dispositions propres à l'individu, et réciproquement. Au contraire, ces « conditions » et ces « dispositions » tiennent ensemble : pour réaliser leur projet, les individus ou les collectifs aménagent, organisent le contexte dans lequel ils sont pour mener à bien leur projet de départ. En affirmant ceci, le paradigme de l'autonomie insiste donc sur le « savoir-faire » et le « pouvoir-faire » de migrants, et met ainsi l'accent sur leur « capacité d'initiative » et défend résolument l'adoption d'un nouveau point de vue pour comprendre et expliquer les migrations internationales : celui de l'acteur-migrant (Ma Mung : 2009 ; Migrinter : 2012, 2018).

Le paradigme de l'autonomie suggère donc une approche centrée sur les personnes migrantes. Les travaux qui s'ancrent dans cet horizon scientifique adoptent une approche compréhensive et phénoménologique : elles s'attachent à saisir les sens et les significations que les individus donnent à leurs actions, et développent une écoute centrée sur leurs pensées, désirs, intentions, affects et représentations (Ma Mung, 2009 ; Robin, 2014).

3.3 Saisir les conditions de formation de l'expérience migratoire au prisme de la parole des personnes migrantes

« Se placer du point de vue des personnes migrantes », « penser les migrations de l'intérieur », « privilégier une approche centrée sur le migrant » ... sont autant d'expressions qui définissent les intentions d'un nombre important de travaux scientifiques qui entendent à dépasser l'idée de la migration comme « un phénomène homogène pour lequel une seule explication vaudrait » (Canut, Mazauric, 2014 : p.8). Si l'ensemble de ces travaux s'inscrit dans le paradigme de l'autonomie, certains travaux plus récents ont ouvert la voie à des réflexions particulièrement novatrices en revendiquant une approche sociolinguistique, focalisée sur les « voix », les « dire », les « mots de la migration » afin de formuler l'expérience migrante au plus près de ce qui s'y joue de fondamental (Mazauric : 2012, Canut, Mazauric : 2014).

Ces travaux ne nient pas les motifs économiques. Ils ne réfutent pas non plus l'idée selon laquelle les habitants de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb partent parce qu'ils sont confrontés à des difficultés économiques, parce que leur pays est en conflit, parce qu'ils sont obligés par leur famille ou par simple honneur et fierté. D'ailleurs, ils reconnaissent qu'ils figurent de manière récurrente dans les raisons invoquées par les candidats au départ. Au même titre, ils ne rejettent pas complètement la figure de l'aventurier, cette « figure de la migration africaine », construction initiée par les migrants eux-mêmes pour donner du sens à leur action et se donner la force de continuer la route, et souvent réduite par les sphères politico-médiatique au personnage-type du jeune migrant parti de son pays d'origine pour combler sa « soif de découvrir de nouveaux horizon » (Bredeloup, 2008 : p.296) – figure qui constitue en soi une alternative à la vision purement économiste en mettant en avant le désir de jeunesse, d'aventure, d'expérience.

De même que ces récents travaux invitent à dépasser les textes mettant en avant la causalité économique, ils invitent aussi à dépasser les travaux qui privilégient le « paradigme aventureux » : « la valorisation de la figure de l'aventurier (Bredeloup, 2008), liée à celle de l'Eldorado (de Latour, 2003) et de la réussite, si elle constitue une grille d'analyse convaincante, ne permet pas de rendre compte de la multiplicité des formes et des conditions de la migration. Elle prend en effet le risqué de faire du voyageur un archétype désincarné, être inconscient, oublieux des dangers de la route, désirent seulement se surpasser selon un paradigme de virilité ou d'ostentation » (Canut, Mazauric, 2014 : p.8).

En guise d'alternative aux explications restrictives mécaniques et économiques d'un côté, ou essentialistes et psychologiques de l'autre, ces travaux novateurs entendent « prendre aux mots littéralement ces expériences migratoires mises en parole ou en écriture » afin de démontrer qu'elles ne sauraient s'envisager autrement que comme « un ensemble complexe de positionnements, d'agencements et de contextualisations subjectives conduis[ant] à des choix, des compromis, des volontés et des réflexions qui résonnent de manière différente pour chacun » (Canut, Sow, 2014 : p.12).

Conclusion

Au-delà de ces débats d'ordre épistémologique fondamentaux car non sans effet sur la manière de penser la réalité migratoire, deux principaux enjeux sont à retenir.

La migration constitue le fondement du développement économique et de la stabilité politique des régions africaines du Processus de Rabat.

De facto, l'externalisation du contrôle des frontières de l'Union européenne aux frontières des pays du sud du Processus de Rabat peut à terme fragiliser la libre circulation qui y est instaurée (CEDEAO, CEEAC et accords bilatéraux entre ces deux sous-ensembles et les pays du Maghreb). Or, empêcher la mobilité des ressortissants de ces différentes régions risque fort d'hypothéquer le développement économique et a fortiori, l'équilibre politique.

Ainsi, lorsque l'on oppose la politique d'aide au développement à la migration (i.e. développer les pays émetteurs permettra de freiner les migrations), on s'inscrit fondamentalement dans une relation exclusive « Sud-Nord » qui n'est pas en phase avec la réalité.

En admettant que la migration constitue une source de développement économique et une garantie de stabilité politique, s'impose l'idée selon laquelle il faut avant tout garantir la libre circulation des ressortissants de ces pays.

La solution ne se situe donc ni dans l'aide au développement, ni dans la mise en place de politiques migratoires restreignant les déplacements, mais dans le maintien de la libre circulation. Seule la libre circulation permettra le développement économique et favorisera l'équilibre politique de ces régions.

Parce qu'il semble avoir pour unique conséquence d'encourager les États membres de l'Union européenne à renforcer le contrôle des migrations, le terme d'« irrégularité » fragilise le principe de libre circulation, gage du développement et de la stabilité économique et politique.

Bibliographie

Arab Chadia, 2007, La circulation migratoire des Aït Ayad. Construction d'un espace migratoire entre le Maroc, la France, l'Espagne et l'Italie. Thèse de Géographie, Université de Poitiers, Poitiers, 392 p.

Audebert Cédric, Robin Nelly, 2009, « L'externalisation des frontières des « Nords » dans les eaux des «Suds », Cultures & Conflits, n° 73, printemps 2009, p. 35-51

Banque mondiale, 2017, Migrations and Remittances. Recent Development and Outlook. Special topic: Transit Migration, 51 p.

Beauchemin Cris, 2015, « Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) : Comprendre les migrations au-delà de l'immigration », Population, 70 (1), pp. 7-12

Belguendouz Abdelkrim, 2009, Le Maroc et La Migration irrégulière : une analyse sociopolitique, Série : « CARIM AS », n°07, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 43 p.

Bel Hadj Zekri Abderazak, 2008, La dimension politique de La migration irrégulière en Tunisie, Série : « CARIM AS », n°53, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 20 p.

Bensaâd Ali, 2008, L'irrégularité de l'immigration en Mauritanie : une appréhension nouvelle, conséquence d'enjeux migratoires externes, Série : « CARIM AS », n°49, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 14 p.

Boyer Florence, 2005a, Etre migrant et Touareg de Bankilaré (Niger) à Abidjan (Côte d'Ivoire) : des parcours fixes, une spatialité nomade, Thèse de Géographie, Université de Poitiers, Poitiers, 506 p.

Boubakri Hassen, Mazzella Sylvie, 2005, « La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis », Autrepart, vol.4, n° 36, pp. 149- 165

Boyer Florence, 2005b, « Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré: la pauvreté désavouée », Stichproben, n°8, Special Issue on African Migrations, Historical Perspectives and Contemporary Dynamics, pp. 47-67.

Brachet Julien, Choplin Armelle, Pliez Olivier, 2011, « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », Hérodote, vol.3, n° 142, pp. 163-182

Bredeloup Sylvie, 2008, « L'aventurier, une figure de la migration africaine », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 125, Paris, PUF, pp. 281-306.

Bredeloup Sylvie, Pliez Olivier, 2005, « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, vol. 4 n° 36, pp. 3-20

Bruslé Tristan, 2006, *Aller et venir pour survivre ou s'enrichir. Circulations de travail, logiques migratoires et construction du monde des Népalais en Inde*. Thèse de Géographie, Université de Poitiers, Poitiers, 651 p.

Canut Cécile, Mazauric Catherine, 2014, *Mise en récits et en images des migrations. La migration prise aux mots*, Cavalier bleu, 2014, 288 p.

Canut Cécile, Sow Alioune, 2014, « Les voix de la migration. Discours, récits et productions artistiques », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], pp. 213-214

Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), 2012, « Problème », [en ligne]

Commission des communautés européennes (CE), 2005, « Communication de la commission au conseil et au parlement européen. Priorités d'action en vue de relever les défis liés aux migrations: Première étape du processus de suivi de Hampton Court », [en ligne]

Dembele Djibonding, 2010, Le Mali et la migration irrégulière, Série : « CARIM AS », n°39, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 21 p.

De Gourcy Constance, 2005, *L'autonomie dans la migration. Réflexion autour d'une énigme*. Paris: L'Harmattan, 347p.

De Haas, 2008a, « The Myth of Invasion The inconvenient realities of African migration to Europe », *Third World Quarterly*, 29 (7), pp. 1305-1322

De Haas, OIM, 2008b, « Migration irrégulière d'Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne : une vue d'ensemble des tendances générales », Série *Migration Research*, n°32, 68 p.

Diminescu Dana, 2008, *Projet ANR : E-diasporas atlas, exploration et cartographie des diasporas sur les réseaux numériques*

Dioh Adrien, 2010, L'appréhension de la migration irrégulière par le droit sénégalais, Série : « CARIM AS », n°27, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 14 p.

Elmadmad Khadija, 2008, Migration irrégulière et Migration illégale l'exemple des Migrants subsahariens au Maroc, Série : « CARIM AS », n°49, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 28 p.

Escoffier Claire, 2006, *Communautés d'itinérance et savoir-circuler des transmigrant-e-s au Maghreb*. Thèse de doctorat d'anthropologie, Université Toulouse le Mirail, 281 p.

Eurostat, NIDI, 2000, *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migrations internationaux: rapport comparatif*, 186 p.

Flahaux Marie-Laure, Beauchemin Cris, Schoumaker Bruno, 2010, « Partir, revenir : Tendances et facteurs des migrations africaines intra et extracontinentales », *MAFE Working Paper 7*, 24 p.

Gonin Patrick, Robin Nelly, 2009, « Les routes migratoires par le Sénégal », in Bensaâd Ali (sous la dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*. Karthala, 2009, Paris, pp.112-139.

Hammouda Nacer-Eddine, 2008, *La migration irrégulière vers et à travers l'Algérie*, Série : « CARIMS AS », n°75, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 29 p.

Hily Marie-Antoinette, Rinaudo Christian, 2002, « Entrepreneurs migrants sur le marché de Vintimille », in Michel Peraldi, *La fin des norias? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Maisonneuve & Larose - Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, pp.335- 351

Keita Modibo, 2011, *La migration irrégulière au Mali*, Série : « CARIM AS », n°53, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 21 p.

Khachani Mohamed, 2008, *La migration clandestine au Maroc*, Série : « CARIM AS », n°50, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 22 p.

Labdelaoui Hocine, 2009, « Harga » ou la forme actuelle de l'émigration irrégulière des algériens, Série : « CARIM AS », n°18, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 29 p.

Labdelaoui Hocine, 2008, *Les dimensions sociopolitiques de la politique algérienne de lutte contre l'immigration irrégulière*, Série : « CARIM AS », n°67, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 20 p.

Latour Éliane (de), 2003, « Héros du retour », *Critique internationale*, n° 19, p. 171-189

Lessault David, Robin Nelly, 2015, « Notice « Sénégal », in Simon G. (coord.) : *Dictionnaire des migrations internationales. Approche géo historique*, Editions Armand Colin, pp.

Lessault David, Flahaux Marie-Laurence, 2013, Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29 (4), pp. 59-88.

Maiga Djibo, 2010, Le cadre juridique de la migration irrégulière au Niger, Série : « CARIM AS », n°28, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 13 p.

Ma Mung Emmanuel, 2009, « Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : « penser de l'intérieur » les phénomènes de mobilité », in Françoise Dureau; Marie-Antoinette Hily. *Les mondes de la mobilité*, Presses de l'Université de Rennes, pp. 25-38

Ma Mung Emmanuel, 1999, *Autonomie, migrations et altérité*, HDR de géographie. Université de Poitiers

Mansour Tall Serigne, Tandian Aly, 2010, Regards sur la migration irrégulière des Sénégalais : vouloir faire fortune en Europe avec des pirogues de fortune, Série : « CARIM AS », n°50, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 22 p.

Manchuelle François, 2004, *Les Diasporas des travailleurs soninké (1848-1960), migrants volontaires*, Paris, Karthala, 348 p.

Mazauric Catherine, 2012, *Mobilités d'Afrique en Europe : récits et figures de l'aventure*, Paris, Karthala, 384 p.

Mebroukine Ali, 2009, L'attitude des autorités algériennes devant le phénomène de la migration, Série : « CARIM AS », n°08, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 15 p.

Migrinter, 2012, « Projet quinquennal 2012-2017. Axe 3 : Expériences en migration », [en ligne]

Migrinter, 2018, « Projet quinquennal 2018-2022. Axe 1 : Expériences en migration » [en ligne]

Mohamed-Saleh Sidna Ndah, 2008, La migration irrégulière en Mauritanie, Série : « CARIM AS », n°52, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 19 p.

Nedelcu Mihaela, 2004, Vers une nouvelle culture du lien: les e-pratiques locales et transnationales des migrants roumains hautement qualifiés, in Mihaela Nedelcu (ed.) *La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles*, Paris, L'Harmattan, pp. 77-103

OCDE/CSAO (2009), « Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines : Perspectives africaines et européennes », *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, 266p.

OCDE/CSAO (2008), « Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'OCDE », *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, 149 p.

OIM, 2018, « Migration irrégulière », *Termes clefs de la migration*, [en ligne]

OIM, 2016, *Migration au Burkina Faso. Profil national*, 124 p.

OIM, 2015, *Migration au Togo. Profil national*, 164 p.

OIM, 2014, *Migration au Nigéria. Profil national*, 136 p.

OIM, 2011, *Migration au Bénin. Profil national*, 77 p.

OIM, 2009, *Migration au Cameroun. Profil national*, 128 p.

OIM, 2009, *Migration au Côte d'Ivoire. Profil national*, 114 p.

OIM, 2009, *Migration au Ghana. Profil national*, 120 p.

OIM, 2009, *Migration au Mali. Profil national*, 136 p.

OIM, 2009, *Migration au Mauritanie. Profil national*, 128 p.

OIM, 2009, *Migration au Niger. Profil national* 172 p.

OIM, 2009, *Migration au République Démocratique du Congo. Profil national*, 134 p.

OIM, 2009, *Migration au Sénégal. Profil national*, 148 p.

Perouse Marc-Antoine, Petit Véronique, Robin Nelly, 2013, (sous la dir.), *Crises et migrations dans les pays du sud*. L'Harmattan, Collection Populations, Paris, 214 p.

Pian Anaïk, *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, Paris, La Dispute, 2009, 237 p.

Robin Nelly, 2014, *Migrations, observatoire et droit. Complexité du système migratoire ouest africain. Migrants et normes juridiques*, HDR : Droit. Université de Poitiers, 145 p.

Robin Nelly, 2013, « Une histoire des migrations », in Brossard Laurent (sous la dir.), *Perspectives Ouest Africaines : Peuplement, Marché et sécurité alimentaire*. OCDE/CSAO, Paris, pp. 68-74.

Robin Nelly, 2009, « L'immigration subsaharienne en Espagne vue du Sud : entre appel économique et protectionnisme politique ». *Migrations Société*, Volume 21, n°125, pp. 50-7

Salem Zekeria Ahmed, 2010, La Migration irrégulière de, vers et à travers la Mauritanie : Quelques Aspects Sociopolitiques, Série : « CARIM AS », n°58, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 15 p.

Schmoll Camille, 2004, *Une place marchande cosmopolite, Dynamiques migratoires et circulations commerciales à Naples*. Thèse de Géographie, Université Paris X, Nanterre, 550 p.

Simon Gildas, 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin, collection U, 255 p.

Tabapssi Timothée, 2010, La migration irrégulière, de, vers et à travers le Niger, Série : « CARIM AS », n°47, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 17 p.

Tarrius Alain, 2007, *La remontée des Sud. Afghans et Marocains en Europe méridionale*. Editions de l'Aube, 202 p

Traoré Sadio, 2010, La Migration irrégulière au Mali : Un Etat des Lieux, Série : « CARIM AS », n°62, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, 14 p.

Van Dijk Han, Foeken Dock, Van Til Kiky, 2001, « Population mobility in Africa : An overview », in De Bruijn Mirjan, Van Dijk Han, Foeken Dock, *Mobile Africa. Changing patterns of movements in Africa and beyond*, Leiden : Brill, pp.9-26